



## Le Sénat ferme la porte à un statut de fonctionnaire pour les AESH

Une proposition de loi pour améliorer les conditions d'emploi des accompagnants d'élèves en situation de handicap a été rejetée, mercredi

**L**a droite sénatoriale et le gouvernement n'auront pas souhaité que les AESH [accompagnants d'élèves en situation de handicap] soient titularisés. Mais demain matin, nous devons dans nos territoires assumer ce vote.» Colombe Brossel, sénatrice socialiste de Paris, a acté, mercredi 7 janvier, l'échec de la proposition de loi discutée en séance au Sénat, dont elle était coautrice.

Examiné dans le cadre de la niche socialiste, le texte prévoyait que les 145 000 AESH, qui constituent par leur nombre la deuxième catégorie de personnel de l'éducation nationale, accèdent à un statut de fonctionnaires de catégorie B, avec une rémunération à temps plein et une véritable formation initiale. La proposition de loi, portée par la sénatrice socialiste de la Drôme Marie-Pierre Monier, répond à une revendication de longue date des syndicats de l'éducation nationale et des collectifs d'AESH, réitérée lors d'une journée d'action nationale le 16 décembre 2025. Ces personnels, à 94 % des femmes, aident plus de 355 000 élèves en situation de handicap, autant dans le primaire que dans le secondaire, en fonction de besoins notifiés par les maisons départementales des personnes handicapées.

Mais ces temps d'accompagnement, qui correspondent aux horaires scolaires, peuvent être morcelés entre plusieurs élèves, voire plusieurs établissements, et aboutissent dans 98 % des cas à un temps de travail incomplet,

donc à un salaire qui atteint à peine 1 000 euros net par mois. M<sup>me</sup> Monier, qui rappelle qu'un tiers des AESH ont quitté leur poste entre 2020 et 2023, demandait la création d'un statut pour « renforcer l'attractivité et la rémunération » du métier, mais aussi fidéliser ces personnes « devenues essentielles » à l'école inclusive. A la rentrée 2025, il manquait plus de 45 000 AESH pour accompagner les élèves, avec de très fortes disparités selon les territoires.

### Un argument budgétaire

Dans l'Hémicycle, le ministre de l'éducation nationale, Edouard Geffray, a admis ces problèmes, tout en rappelant que ces personnels bénéficiaient depuis 2021 d'un « quasi-statut », avec un avancement basé sur l'ancienneté, et que leur rémunération avait augmenté de 13 % entre 2023 et 2025.

Mais il a estimé que la « proposition de loi soulevait des difficultés majeures », parce que le statut de fonctionnaire impliquait nécessairement un temps complet ou la participation à d'autres missions (aide aux devoirs, surveillance, etc.), mais aussi la nécessité d'accepter des mutations géographiques au sein d'une académie ou d'un département.

L'autre argument est budgétaire : le coût de la mesure est estimé par le ministère de l'éducation nationale à 4,3 milliards d'euros, soit davantage que les 3 milliards d'euros aujourd'hui consacrés à l'école inclusive. Même s'il n'a pas écarté la

possibilité pour « certains » AESH d'« intégrer un corps sur concours » après une « étude d'impact approfondie », M. Geffray a renvoyé le sujet à la Conférence nationale du handicap, qui se tient tous les trois ans et doit rendre des conclusions en juin.

Le sénateur (Les Républicains) de Savoie Cédric Vial a déposé l'amendement de suppression de l'article central de la loi. « Oui, la situation des AESH doit évoluer, leur précarité n'est pas acceptable. Mais non, cette évolution ne peut pas se faire de cette manière (...). Cette proposition de loi est avant tout une déclaration d'intention politique, mais ça ne suffit pas. »

Le sénateur, qui avait fait voter en 2024 un texte pour que l'Etat paie les AESH sur leur pause de midi, a avancé que cette mesure de 30 millions d'euros peinait déjà à être financée et a donc jugé irréaliste l'« effort budgétaire massif » de la titularisation, « qui ne se traduirait pas par une augmentation de l'accompagnement des élèves ». Il a aussi rappelé que la moitié des agents actuels n'étaient pas titulaires du bac, niveau requis pour les concours de catégorie B. L'Union centriste a également rejeté le texte, ainsi qu'une partie du groupe Les Indépendants, République et territoires.

« Nous sommes scandalisés d'un tel mépris envers les AESH, a réagi Aurélie Sarrasin, représentante de ces personnels au SNES-FSU, après le vote de rejet. Nous ne lâcherons rien sur nos exigences de personnels pérennes pour des besoins pérennes. » ■

ANNE-AËL DURAND

